

Le titulaire de ce diplôme est conducteur de chantier. A ce titre, il assure l'interface entre le chantier, les fournisseurs et la hiérarchie de l'entreprise. Il trouve sa place dans les entreprises de construction neuve ou de réhabilitation. Ses activités se répartissent entre les études techniques et de prix, la préparation, la conduite et gestion de chantier à travers des tâches administratives, techniques, économiques et de communication. En bureau d'études, il participe à l'élaboration du dossier technique destiné à être transmis aux entreprises. Pour cela, il connaît les différents corps d'état : gros œuvre, second œuvre et leur possibilité de prendre en charge les travaux. Il sait se situer entre les intervenants de la construction : maître d'œuvre, maître d'ouvrage.

Sur le chantier, il prépare les travaux en choisissant les modes opératoires les plus efficaces, les plus économiques tout en se souciant de la qualité. Il est responsable d'une équipe. Il ouvre le chantier, coordonne les interventions des différents corps d'état, vérifie le budget, contrôle l'avancement des travaux, ferme le chantier. Il veille au respect de la réglementation

➡ Débutés

A la sortie du BTS, l'insertion se fait facilement. La majorité des emplois sont sur le chantier. Le technicien supérieur démarre comme chef d'équipe de 4 à 5 ouvriers.

Avec de l'expérience, il gère des chantiers de construction de maisons individuelles ou de petits immeubles (4 étages). Ensuite en fonction de ses capacités et de son expérience, il peut accéder à des postes de conducteur de travaux. Il est alors chargé de planifier, d'organiser et de contrôler les travaux de construction sur un ou plusieurs chantiers de bâtiment.

Métiers accessibles :

- Chef de chantiers
- Conducteur de travaux
- Dessinateur(euse)-projeteur(euse)...
- Canalisateur(trice)
- Maçon(ne)

➡ Accès à la Formation

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS).

En priorité :

- BAC général (en fonction des choix des EDS en classe de 1^{ère} et Terminale)
- Bac STI2D
- Bac pro Technicien d'études du bâtiment ;

➡ Programme

Matières	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Culture générale et expression	3h	3h
Anglais	2h	2h
Mathématiques	3h	3h
Sciences physiques appliquées	2h	2h
Enseignements techniques et professionnels	22h	22h
Accompagnement personnalisé	3h	3h
Langue vivante facultative	1h	1h

*horaires hebdomadaires

Grille d'examen

Épreuves	Coef.
E1 – Culture générale et expression	4
E2 – Anglais	2
E3 – Mathématiques-Sciences physiques appliquées	
Sous épreuve E31 : Mathématiques	2
Sous épreuve E32 : Sciences physiques appliquées	2
E4 – Étude Technique	
Sous épreuve E41 : Dimensionnement et vérification d'ouvrages	2
Sous épreuve E42: Conception d'ouvrages du bâtiment	4
E5 – Etude économique et préparation de chantier	6
E6 – Conduite de chantier	
Sous épreuve E61 : Suivi de chantier	2
Sous épreuve E62 : Implantation-Essais	4
Epreuve facultative	
Langue vivante étrangère (autre que l'anglais)	-

➡ Descriptif des matières

Enseignements professionnels et technologiques portent sur des domaines très variés : scientifiques, techniques, législatifs, comptables et financiers.

Les enseignements s'organisent autour de 4 pôles.

- **L'étude des constructions** : il s'agit d'étudier la mécanique et la technologie de structures. Cela consiste à connaître les éléments constitutifs de la structure d'un ouvrage : leurs comportements, conditions de résistance, de déformation. De plus, la géotechnique (apprécier les qualités d'un sol), alliée à la technologie des structures et l'étude du béton armé permettent de comparer et choisir les solutions techniques les plus adaptées. Ce qui relève de la technologie liée aux travaux de gros œuvre dans le bâtiment est également au programme : terrassement, fondations, toitures, isolation thermique et acoustique, sécurité incendie, ainsi que la partie liée au second œuvre : aménagements finitions, équipements, etc.

- **La coordination des travaux** est une formation aux techniques de préparation et de gestion de chantier. Elle consiste à s'intéresser aux procédés et aux règles à respecter pour ouvrir et conduire un chantier : gestion des délais, des ressources, de la qualité, de la sécurité, gestion budgétaire et financière, fermeture du chantier ; elle comprend des notions d'économie de la construction (métré, étude de prix) et de droit de la construction : le système judiciaire français et européen, les marchés publics et privés, la responsabilité des constructeurs, les assurances, droit de l'urbanisme, droit du travail, qualité, sécurité et environnement.

- **L'économie et la gestion de l'entreprise** traitent de l'économie générale, l'entreprise, l'étude des charges (de l'entreprise, d'amortissement, financières), la fiscalité d'entreprise, les moyens de financement et de paiement, la comptabilité générale.

- **La réalisation des ouvrages** se compose d'essais, de mesures et contrôle réalisés à partir d'éléments obtenus en relevés topographiques et mesures de laboratoires : par exemple analyse des constituants d'un béton, des caractéristiques des sols, etc.

Les huit heures de projet de bâtiment permettent de faire la synthèse de tous ces apprentissages. A partir de dossiers réels, ils suivent toutes les étapes d'un chantier, de la constitution de dossiers techniques au suivi de la réalisation

➡ Stages

En formation initiale, un stage de huit semaines vient compléter la formation des étudiants de lycées.

➡ Statistiques

Académie de Montpellier

En 2016 : 61 candidats inscrits, 61 présentés, 52 admis (soit 85,25% de réussite).

En 2017 : 63 candidats inscrits, 61 présentés, 53 admis (soit 86,89% de réussite).

En 2018 : 62 présents, 53 admis (soit 85,48% de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 40 candidats présents, 20 candidats admis (soit 50% de réussite).

En 2019 : 51 candidats présents, 37 candidats admis (soit 72,5% de réussite).

➡ Poursuites d'études

Cette liste n'est pas exhaustive : il s'agit d'exemples des principales poursuites d'études que l'on peut faire après le BTS.

- **une licence professionnelle** en un an, par exemple
 - Génie civil et construction spécialité projeteur CAO-DAO, multimédia dans le bâtiment et les travaux publics, IUT de Nîmes (30).
 - Bâtiment et construction spécialité construction durable, habitat et environnement urbain, université d'Artois Béthune (62).
 - bâtiment et construction spécialité management environnemental et qualité globale de la construction – Université de Bretagne occidentale Brest (29).

- génie civil et construction spécialité bâtiment à hautes performances énergétiques – Université de Nice (06).
- génie civil et construction spécialité éco-construction pour un développement durable – Université P-M Curie Paris (75) – Lycée Léonard de Vinci Paris(75).
- Management des organisations spécialité création, reprise et transmission d'entreprise ou d'activité dans les métiers du BTP et de la mécanique, IUT d'Amiens (80).
- Bâtiment et construction spécialité Choix constructif à qualité environnementale, IUT d'Amiens (80).

• En classe préparatoire aux grandes écoles :

- Classe préparatoire technologie industrielle post-bac+2 (ATS) pour intégrer une école d'ingénieurs.


• En écoles d'Ingénieurs

De nombreuses écoles d'ingénieurs recrutent également sur concours les titulaires de BTS par le biais des admissions parallèles.

- Diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne spécialité génie civil
- Diplôme d'ingénieur de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon spécialité génie civil et urbanisme
- Diplôme d'ingénieur de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes spécialité génie civil et urbain
- Diplôme d'ingénieur de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg spécialité génie civil
- Diplôme d'ingénieur de l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse spécialité génie civil
- Diplôme d'ingénieur du Centre d'études supérieures industrielles spécialité bâtiment et travaux publics en partenariat avec l'ITII Ile de France
- Diplôme d'ingénieur du Centre universitaire des sciences et techniques de l'université Clermont Ferrand II spécialité génie civil

Pour connaître les poursuites d'études consultez les guides régionaux "Après le Bac: choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2"

➡ Où se Former

- 11 **Castelnaudary**
Lycée G. Tillion (Public)
Lycée G. Tillion (Public) **A**
- 30 **Nîmes**
Lycée Technologique Dhuoda (Public)
CFA du Gard - Lycée Dhuoda (Public) **A**
- 34 **Bédarieux**
Lycée Fernand Léger (Public) **A**
- 66 **Perpignan**
Lycée Sainte-Louise de Marillac 
(Privé sous contrat)
- 31 **Toulouse**
Lycée Urbin Vitry(Public)
Lycée Urbin Vitry(Public) **A**
- 32 **Auch**
Lycée Le Garros (Public)
Lycée Le Garros (Public) **A**

46 Souillac

Lycée Louis Vicat (Public)

81 Albi

CFA chambre des métiers du Tarn (Privé sous contrat) **A**

A formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

 **Pour en savoir plus**

- Guide régional « Après le bac : choisir ses études supérieures »;
- Dossiers « Après le bac », « Les écoles d'ingénieurs Infosup « Après un BTS ou un DUT »;
- Parcours « métiers du bâtiment et des travaux publics »
- Fiches métiers ONISEP.

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).